

**FR**

*ANNEXE*

**RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU  
PRODUIT POUR UN PRODUIT BIOCIDÉ**

RAID COCKROACH BAIT

**Type(s) de produit**

TP18: Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

**Numéro d'autorisation:** FR-2024-0012

**Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides:** FR-0030548-0000

---

1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES .....	3
1.1. Nom commercial/noms commerciaux du produit .....	3
1.2. Titulaire de l'autorisation .....	3
1.3. Fabricant(s) du produit .....	3
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s) .....	3
2. COMPOSITION ET FORMULATION DU PRODUIT .....	4
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit .....	4
2.2. Type(s) de formulation .....	4
3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE .....	5
4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S) .....	6
4.1. Description de l'utilisation .....	6
5. CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION .....	8
5.1. Consignes d'utilisation .....	8
5.2. Mesures de gestion des risques .....	8
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement .....	8
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage .....	8
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage .....	8
6. AUTRES INFORMATIONS .....	9

## Chapitre 1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

### 1.1. Nom commercial/noms commerciaux du produit

Nom commercial/noms commerciaux	RAID COCKROACH BAIT Baygon Piège appât anti-cafards Raid Piège appât anti-cafards
---------------------------------	---

### 1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	SC Johnson Europe Sàrl
	Adresse	Z.A. la Piece 8 1180 Rolle Suisse
Numéro de l'autorisation		FR-2024-0012
<i>Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides</i>		FR-0030548-0000
Date de l'autorisation		05/02/2024
Date d'expiration de l'autorisation		02/09/2032

### 1.3. Fabricant(s) du produit

Nom du fabricant	SC Johnson Europe Sàrl
Adresse du fabricant	Z.A. la Piece 8 1180 Rolle Suisse
Emplacement des sites de fabrication	Packaging Imolese S.p.A Via Filippo Turati 22, 22 40026 Imola, Bologne Italie

### 1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	Indoxacarbe (masse de réaction composée des énantiomères S et R dans un rapport S:R de 75:25)
Nom du fabricant	Syngenta Crop Protection AG
Adresse du fabricant	Schwarzwaldallee 215 CH-4058 Basel Suisse
Emplacement des sites de fabrication	FMC Corporation Mobile Manufacturing Centre, US Highway 43 North, Axis 36505 Alabama États-Unis d'Amérique

---

## Chapitre 2. COMPOSITION ET FORMULATION DU PRODUIT

### 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Indoxacarbe (masse de réaction composée des énantiomères S et R dans un rapport S:R de 75:25)	Reaction mass of methyl (S)- and methyl(R)-7- chloro- 2,3,4a,5- tetrahydro-2- [methoxycarbonyl- (4- trifluoromethoxyphenyl) carbamoyl] indeno[1,2- e][1,3,4] oxadiazine-4a- carboxylate (This entry covers the 75:25 reaction mass of the S and R enantiomers)	substance active			1,07

### 2.2. Type(s) de formulation

RB Appât (prêt à l'emploi)

---

### Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE

Mentions de danger	<p>H317: Peut provoquer une allergie cutanée.</p> <p>H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p>
Conseils de prudence	<p>P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.</p> <p>P102: Tenir hors de portée des enfants.</p> <p>P302 + P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/....</p> <p>P333+P313: If skin irritation or rash occurs: Get medical advice/attention.</p> <p>P501: Éliminer le {0:....:contenu récipient} dans {1:....}.</p>

## Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S)

### 4.1. Description de l'utilisation

**Tableau 1. Contrôle des blattes (blattes germanique, blattes orientales, blattes américaines) – Intérieur – Utilisateurs non-professionnels**

Type de produit	TP18: Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: autre: <i>Blattella germanica</i> Nom commun: autre: Blattes Stade de développement: nymphes  Nom scientifique: autre: <i>Blattella germanica</i> Nom commun: autre: Blattes Stade de développement: adultes  Nom scientifique: autre: <i>Blatta orientalis</i> Nom commun: autre: Blattes Stade de développement: nymphes  Nom scientifique: autre: <i>Blatta orientalis</i> Nom commun: autre: Blattes Stade de développement: adultes  Nom scientifique: autre: <i>Periplaneta americana</i> Nom commun: autre: Blattes Stade de développement: nymphes  Nom scientifique: autre: <i>Periplaneta americana</i> Nom commun: autre: Blattes Stade de développement: adultes
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur  Intérieur
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: autre: Station d'appât  Description détaillée: Produit prêt à l'emploi placé dans des stations d'appâts
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: -  Dilution (%): 0  Nombre et fréquence des applications: Pour 1 - 5 blattes observées, utiliser jusqu'à 6 stations d'appâts. Pour 6 – 25 blattes observées, utiliser jusqu'à 8 stations d'appâts. Si plus de 25 blattes observées, utiliser jusqu'à 12 stations d'appâts. Ne pas utiliser plus de 12 stations d'appât en même temps. Emplacement recommandé des stations d'appâts : placer une station tous les 5 mètres linéaires ou tous les 0,5 m <sup>2</sup> .
Catégorie(s) d'utilisateurs	grand public (non professionnels)
Dimensions et matériaux d'emballage	2 à 6 stations d'appât en polystyrène contenant 2,5 g d'appât par station.

---

Les stations sont emballées dans un film en polypropylène et placées dans des boîtes en carton.
---

**4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques**

-

**4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques**

-

**4.1.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

-

**4.1.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage**

-

**4.1.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

-

---

## Chapitre 5. CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION<sup>1</sup>

### 5.1. Consignes d'utilisation

- Respecter les instructions d'utilisation.
- Afin d'assurer l'efficacité du traitement, la mise en œuvre de bonnes mesures d'hygiène est nécessaire, de telle sorte que, à l'exception des stations d'appâts, le moins de nourriture possible soit disponible pour les blattes.
- Placer les stations d'appâts dans les endroits infestés par les blattes et inaccessibles aux enfants et animaux domestiques, comme les placards de cuisine ou de salle de bain, les dessous d'évier, sous les appareils ménagers, derrière les toilettes.
- Pour de meilleurs résultats, placer les stations horizontalement, près des murs ou dans les coins. Les stations peuvent également être placées verticalement, sous le rebord de l'évier de cuisine par exemple.
- Retirer quotidiennement les blattes mortes.
- Vérifier les stations d'appâts une fois par semaine et les remplacer immédiatement lorsqu'elles sont vides par de nouvelles. Continuer de remplacer les stations jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de blattes.
- Le nombre de blattes devrait diminuer en quelques jours. Si l'infestation persiste au-delà de 3 mois après le début du traitement, contacter un professionnel.

### 5.2. Mesures de gestion des risques

- Ne pas ouvrir la station d'appât.
- Conserver l'emballage extérieur et les instructions de sécurité.
- Placer hors de portée des enfants et des animaux domestiques.
- Ne jamais laisser les enfants jouer avec la station d'appât.

### 5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Si un avis médical est nécessaire, avoir l'emballage du produit ou l'étiquette à portée de main.
- EN CAS D'INHALATION: Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Rincer la peau à l'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
- EN CAS D'INGESTION: Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Si des symptômes apparaissent, rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler un centre antipoison/un médecin.

### 5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur).
- Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.

### 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Durée de conservation : 2 ans
- Stocker dans un endroit frais et sec.
- Stocker hors de portée des enfants et des animaux de compagnie.

---

<sup>1</sup>Les instructions d'utilisation, les mesures d'atténuation des risques et les autres modes d'emploi de la présente section sont valables pour toutes les utilisations autorisées.

---

## **Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS**

-